

A.T.P.M
Société par actions simplifiée au capital de 102 000,00 €
Siège social : ZA LA BUTTE, 53500 VAUTORTE
483 623 328 R.C.S. Laval

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE LE 28 MAI 2025**

.../...

PREMIERE DECISION

***Constatation de la démission du Président et nomination de la société 3DNext 2 en qualité de
Président de la Société en remplacement du président démissionnaire***

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Alexandre Landais de ses fonctions de Président de la Société en date du 28 mai 2025,

Constate la démission de Monsieur Alexandre Landais de son mandat social de Président avec effet à compter de ce jour, et décide, de le dispenser de l'exercice du délai de préavis de trois (3) mois, prévu à l'article 13 (*Présidence*) des statuts de la Société.

Décide de nommer, en remplacement du Président démissionnaire et conformément aux dispositions de l'article L. 227-6 du Code de commerce, la société

La société **3DNext 2**, société par actions simplifiée au capital de 10 541 548,00 euros, dont le siège social est situé 10 rue Cimarosa – 75116 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 892 399 403 R.C.S. Paris,

en qualité de Président de la Société avec effet à l'issue des présentes et pour une durée indéterminée.

.../...

La décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

***Constatation de la démission du Directeur Général et nomination de la société
Landais Equity en qualité de Directeur Général de la Société ; Fixation de ses pouvoirs et de
sa rémunération***

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Simon Gâté de ses fonctions de Directeur Général de la Société en date du 28 mai 2025,

Constate la démission de Monsieur Simon Gâté de son mandat social de Directeur Général avec effet à compter de ce jour, et décide, de le dispenser de l'exercice du délai de préavis de trois (3) mois, prévu à l'article 13 (*Présidence*) des statuts de la Société.

L'Associé Unique, conformément à l'article 13 (*Présidence*) des statuts de la Société, **décide** de nommer en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2026 :

La société **LANDAIS EQUITY**, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 54 300,00 euros, dont le siège social est situé au 29, rue Tronchet, 75007 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 829 409 945 R.C.S. de Paris ;

.../...

La décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

Nomination de la société SGD en qualité de Directeur Général de la Société ; Fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération

L'Associé Unique, conformément à l'article 13 (*Présidence*) des statuts de la Société, **décide** de nommer en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2026 :

La société **SGD**, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 50 000,00 euros, dont le siège social est situé au 29, rue Tronchet, 75008, Paris, ayant pour numéro unique d'identification 843 089 392 R.C.S. de Paris ;

.../...

La décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

Refonte globale des statuts de la Société

L'Associé Unique, connaissance prise du projet de statuts de la Société refondus, décide d'adopter article par article, puis dans son ensemble, le projet de statuts refondus devant régir la Société.

L'Associé Unique prend acte du fait que les modifications statutaires n'entraînent pas la création d'un être moral nouveau et n'ont pas pour effet de faire perdre à la Société ses caractéristiques relatives à sa durée, sa dénomination sociale, son objet social, le montant de son capital et la division de ce capital en actions d'une seule catégorie.

La décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

La décision est adoptée par l'Associé Unique.

* * *

« Certifié conforme à l'original »

3DNext 2
Président

Représenté par
Monsieur François Drogoul

François DROGOUL

✓ Certified by  yousign